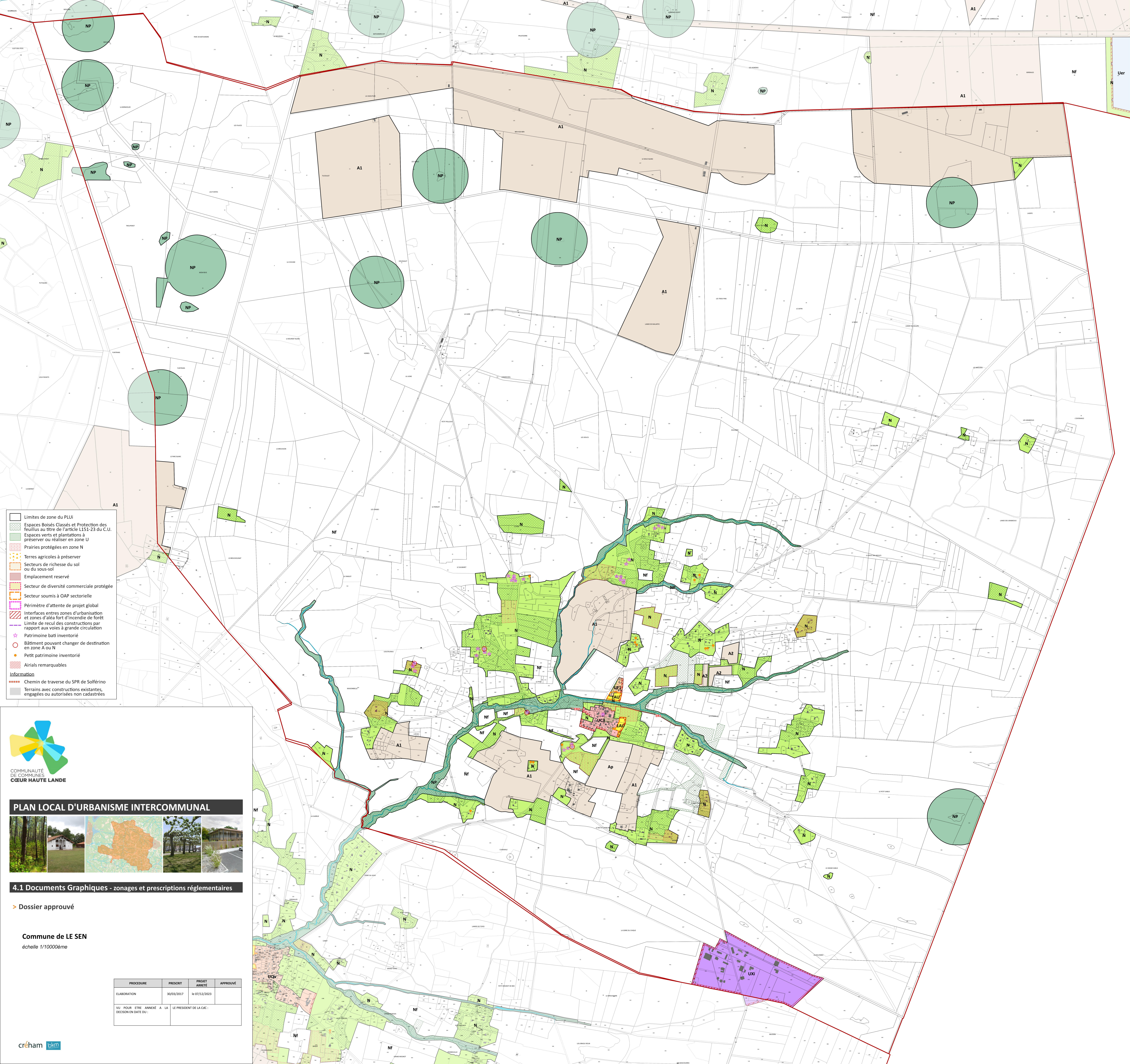




Limites de zone du PLUI

Espaces Boisés Classés et Protection des feuillus au titre de l'article L151-23 du C.U.

Espaces verts et plantations à préserver ou réaliser en zone U

Prairies protégées en zone N

Terres agricoles à préserver

Secteurs de richesse du sol ou du sous-sol

Emplacement réservé

Secteur de diversité commerciale protégée

Secteur soumis à OAP sectorielle

Périmètre d'attente de projet global

Interfaces entre zones d'urbanisation et zones d'alea fort d'incendie de forêt

Limite de recul des constructions par rapport aux voies à grande circulation

Patrimoine bâti inventorié

Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N

Petit patrimoine inventorié

Airials remarquables

Information

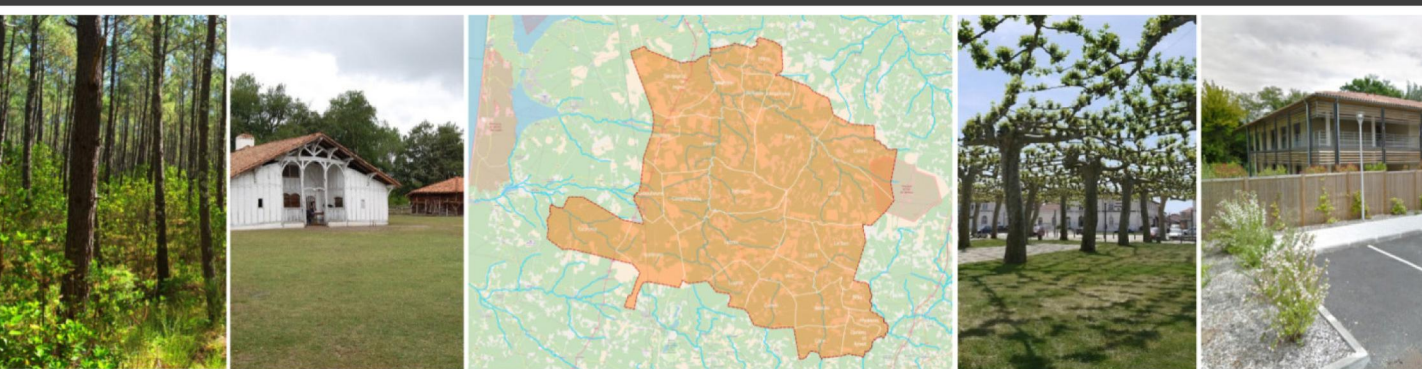
Chemin de traversée du SPR de Solferino

Terrains avec constructions existantes, engagées ou autorisées non cadastrées



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CŒUR HAUTE LANDE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



4.1 Documents Graphiques - zonages et prescriptions réglementaires

Dossier approuvé

Commune de LE SEN

échelle 1/10000ème

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION	30/03/2017	14/07/2023	
VU POUR ETRE ANNEXÉ A LA LE PRESIDENT DE LA CAC: DECISION EN DATE DU :			

créham

ckm